

## Procès-Verbal Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine DONNEDEVIE, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents (11) : Catherine Donnedevie, Laurent Naldo, Mylene Anotaux, Vincent Martin, Martine Lormeau, Nathalie Schmutz, Karine Tapissier, Mathieu Pisset, Alain Mazet, Françoise Maugein et Denis Cheze.

Absent(s) excusé(s): (0)

Votants: 11

Secrétaires de séance : Laurent Naldo et Nathalie Schmutz

### Ordre du jour :

- Approbation Procès-Verbal du 27 février 2026
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local
- Elaboration du tableau d'ordre du conseil municipal
- Détermination des délégués dans les syndicats
- Détermination des membres des commissions communales
- Approbation devis pose radars INEO
- Approbation devis pose de cavurnes
- Délégation de signature (Secrétaire de Mairie)

### ❖ **Approbation Procès-Verbal du 27 février 2026**

Le PV a été envoyé à chaque conseiller en amont du conseil de façon à ce que chacun puisse en prendre connaissance.

Présents : 11    Votants : 11    Pour : 0    Contre : 0    Abstention :
---

Catherine Donnedevie (mairie sortante) laisse la place à Françoise Maugein, la doyenne des élus, afin de procéder à l'élection du maire.

## ❖ Election du Maire et établissement du procès-verbal

Françoise Maugein procède à l'appel des conseillers. Elle appelle ensuite deux assesseurs, Laurent Naldo et Denis Cheze pour procéder au dépouillement. Le vote se fait à bulletin secret. Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote. Catherine Donnedevie est la seule candidate.

Catherine Donnedevie est élue et immédiatement installée dans ses fonctions.

Présents : 11    Votants : 11    Pour : 9    Contre : 0    Abstention : 2

## D2026/13 : Création du nombre de postes d'adjoints

La Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints au Maire.

Présents : 11    Votants : 11    Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 1

*Denis Cheze prend la parole, il avance que le nombre de deux adjoints seraient suffisant pour une petite commune comme la nôtre.*

## ❖ Election des Adjoints :

La Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que celle du Maire. Un scrutin de liste complète, sans panachage, ni rature et à bulletin secret.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont élus :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Mathieu Pesset
- 2<sup>ème</sup> Adjointe : Nathalie Schmutz
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Laurent Naldo

et ont été immédiatement installés dans leur fonction.

Présents : 11    Votants : 11    Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 1

### ❖ **Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local**

La Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local et en donne copie aux conseillers municipaux.

### ❖ **Elaboration du tableau d'ordre du conseil municipal**

Le Maire a établi l'ordre du tableau d'ordre du conseil municipal, la maire puis les adjoints suivis des conseillers de la liste arrivée en tête des suffrages par ordre d'âge décroissant, suivis des conseillers de la liste ayant obtenue le moins de vote par ordre d'âge décroissant.

**Maire** : Catherine Donnedevie

**1<sup>ère</sup> Adjoint** : Mathieu Presset

**2<sup>ème</sup> Adjoint** : Nathalie Schmutz

**3<sup>ème</sup> Adjoint** : Laurent Naldo

Martine Lormeau

Alain Mazet

Karine Tapissier

Vincent Martin

Mylene Anotaux

Françoise Maugein

Denis Cheze

Mme la Maire demande à son conseil municipal le choix du vote pour les délégations, par bulletin secret ou à main levée. Le conseil municipal décide de voter à main levée à **l'unanimité** (*en application de l'article L 2121-21 du CGCT.*)

### **D2026/14 : Détermination des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Etang Prévôt**

La Maire indique aux membres qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants aux différents syndicats.

Pour le Syndicat intercommunal de l'Etang Prévôt, conformément à son règlement, 3 titulaires et 3 suppléants doivent être élus.

Sont candidats aux postes de titulaires : **Mathieu Presset / Vincent Martin / Alain Mazet**

Sont candidats aux postes de suppléants : **Laurent Naldo / Mylène Anotaux / Françoise Maugein**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote à la main levée et à la majorité absolue, désigne :

**Délégués titulaires : Mathieu Presset / Vincent Martin / Alain Mazet**

**Délégués suppléants : Laurent Naldo / Mylène Anotaux / Nathalie Schmutz (Françoise Maugein\*)**

*\*Françoise Maugein était candidate au poste de suppléante, mais n'ayant pas été titularisée au sein du Syndicat des eaux des Deux Vallées, elle a refusé ce poste.*

## **D2026/15 : Détermination des délégués au Syndicat des Eaux des Deux Vallées**

La Maire indique aux membres qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants aux différents syndicats.

Pour le Syndicat des Eaux des Deux Vallées, doivent être élus 2 titulaires et 2 suppléants ;

Sont candidats aux postes de titulaires : **Catherine Donnedevie / Alain Mazet / Françoise Maugein**

Sont candidats aux postes de suppléants : **Laurent Naldo / Mylene Anotaux**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote à la main levée et à la majorité absolue, désigne :

**Catherine Donnedevie (9 voix) / Alain Mazet (11 voix) / Françoise Maugein (2 voix)**

**Délégués titulaires : Catherine Donnedevie / Alain Mazet**

**Délégués suppléants : Laurent Naldo / Mylene Anotaux**

## **D2026/16 : Détermination des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs**

La Maire indique aux membres qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants aux différents syndicats.

Pour le Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs, doivent être élus 2 titulaires et 2 suppléants ;

Sont candidats aux postes de titulaires : **Nathalie Schmutz / Catherine Donnedevie**

Sont candidats aux postes de suppléants : **Karine Tapissier / Vincent Martin**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote à la main levée et à la majorité absolue, désigne :

**Délégués titulaires : Nathalie Schmutz / Catherine Donnedevie**

**Délégués suppléants : Karine Tapissier / Vincent Martin**

## **D2026/17 : Détermination des délégués au Syndicat FDEE 19**

La Maire indique aux membres qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants aux différents syndicats.

Pour le Syndicat Intercommunal de la FDEE 19, doivent être élus 2 titulaires et 2 suppléants ;

Sont candidats aux postes de titulaires : **Catherine Donnedevie / Denis Cheze**

Sont candidats aux postes de suppléants : **Alain Mazet / Martine Lormeau**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote à la main levée et à la majorité absolue, désigne :

**Délégués titulaires : Catherine Donnedevie / Denis Cheze**

**Délégués suppléants : Alain Mazet / Martine Lormeau**

## **D2026/18 : Détermination du délégué Animations Séniors**

La Maire indique aux membres qu'il convient d'élire les membres titulaires et suppléants aux différents syndicats.

Pour le Syndicat Intercommunal Animations Séniors, doivent être élus 1 titulaire et 1 suppléant ;

Sont candidats aux postes de titulaires : **Alain Mazet**

Sont candidats aux postes de suppléants : **Martine Lormeau**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote à la main levée et à la majorité absolue, désigne :

**Délégué titulaire : Alain Mazet**

**Délégué suppléant : Martine Lormeau**

## **D2026/19 : Désignation des délégués aux Commissions communales**

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires de la **commission d'appel d'offres CAO** et ce pour la durée du mandat,

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste au scrutin secret.**

Sont candidats aux postes de titulaires : **Catherine Donnedevie / Alain Mazet / Mathieu Pisset / Denis Cheze**

Sont candidats aux postes de suppléants : **Laurent Naldo / Nathalie Schmutz**

**Catherine Donnedevie (11 voix) / Alain Mazet (10 voix) / Mathieu Presset (10 voix) / Denis Cheze (2 voix)**

Sont donc élus, en tant que :

**Délégués titulaires : Catherine Donnedevie / Alain Mazet / Mathieu Presset**

**Délégués suppléants : Denis Cheze / Nathalie Schmutz / Laurent Naldo**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des commissions communales.

**La Maire est président de droit de toutes les commissions.**

Sont approuvées à main levée les différentes commissions communales suivantes :

**Ecole – Garderie périscolaire :**

Vice-Présidente : **Nathalie Schmutz**

Membres : **Martine Lormeau / Vincent Martin / Karine Tapissier**

**Finances :**

Vice-Présidente : **Alain Mazet**

Membres : **Laurent Naldo / Nathalie Schmutz / Denis Chèze**

**Travaux :**

Vice-président : **Alain Mazet** (au vote : Alain Mazet à 9 voix et Denis Cheze à 2 voix)

Membres : **Tout le conseil**

**Bos Redon :**

Vice-président : **Mathieu Presset**

Membres : **Mylène Anotaux / Alain Mazet / Nathalie Schmutz / Vincent Martin / Denis Cheze**

**Environnement – Foret – Zone Humide**

Vice-Président : **Vincent Martin**

Membres : **Mathieu Presset / Mylène Anotaux / Alain Mazet**

**Support matériel – entretien :**

Vice-Président : **Denis Cheze**

Membres : **Mathieu Presset / Vincent Martin**

## **D2026/20 : Approbation devis pose de radars INEO**

La Maire présente le devis d'INEO pour la pose et la mise en route de deux radars pédagogiques, pour un montant de 1710€ HT (2052€ TTC).

Le Conseil Municipal décide l'approbation du devis d'un montant de 1710€ HT (2052€ TTC).

Présents : 11    Votants : 11    Pour : 0    Contre : 0    Abstention : 0

## **D2026/21 : Approbation devis pose de cavurnes**

La Maire présente les devis pour la pose de 6 cavurnes :

- Devis de Pimont : 1500€ HT (1800€ TTC)
- Devis la Graniterie Corrézienne : 1512€ HT (1814.40€ TTC)

Le Conseil Municipal décide l'approbation du devis de l'entreprise la Graniterie Corrézienne pour un montant de 1814.40TTC €

Présents : 11    Votants : 11    Pour : 0    Contre : 0    Abstention : 0

### **❖ Délégation de signature :**

La Maire propose de déléguer, à la secrétaire de Mairie, la signature pour le courrier (recommandés, courriers départs...). Cette proposition fera l'objet d'un arrêté du Maire.

Présents : 11    Votants : 11    Pour : 0    Contre : 0    Abstention : 0

### **❖ Questions diverses et informations**

- Denis Cheze fait état de la route refaite devant chez lui, expliquant que chacun sait qu'il aime les choses propres et eu égard à cela, il souhaiterait que l'aménagement le soit. Mme. La Maire explique que le fossé d'en face va être busé de façon à permettre le croisement. La prairie semée à l'automne s'étant pour beaucoup noyée sous les trombes d'eau va être ressemée dans les jours qui viennent.

- Mme. La Maire présente le tableau des dépenses du syndicat de l'école maternelle de La Roche-Canillac dont le budget annuel s'élève à 100 000 €. La commune de Clergoux contribue à hauteur de 45 111 € pour son fonctionnement, pour 11 élèves clergousiens.
- Françoise Maugein pose la question de savoir pourquoi l'éclairage public ne s'éteint pas partout à la même heure. Mme. La Maire lui explique que les appareils qui gèrent les horaires d'extinction des feux sont remplacés progressivement lorsqu'ils tombent en panne. La coupure est de 22h à 6h du matin.

Fin de séance à 19 heures 54.

La Maire,  
Catherine DONNEDEVIE

La Secrétaire,  
Nathalie SCHMUTZ